

SENAT ACADEMIQUE

réunion du 19 septembre 1964

--rapport--

Tous les membres du Sénat sont présents sauf M. Aldéo Renaud.

Quelques membres ont fait remarquer au secrétaire qu'ils n'avaient pas reçu de lettre de convocation. Une liste sera préparée pour éviter de telles erreurs.

Le secrétaire fait la lecture du rapport du 30 mars et il en propose l'adoption. Appuyé par le Dr Newbold, le rapport est accepté. Comme plusieurs décisions de la dernière réunion n'ont pas eu de suite, particulièrement pour ce qui avait trait au travail des comités, le secrétaire est prié d'avertir tous les membres ou président de comités, selon le cas, du travail qu'ils auront à présenter à la prochaine réunion du sénat.

Après la lecture du rapport de la réunion spéciale du 7 avril, le secrétaire propose l'adoption du rapport. Le P. Louis-M. Daigle l'appuie. Avant l'acceptation le Sénat demande que le dernier paragraphe soit modifié comme suit: Après une courte discussion, il est décidé que les délibérations soient confidentielles mais que les décisions ne le soient pas.

Du troisième rapport de la réunion spéciale du 21 juin relativement à l'Ecole des Infirmières, seules les recommandations sont lues au Sénat. Le secrétaire en propose l'adoption. Appuyé par M. Young, les recommandations sont acceptées.

Comme la question des crédits et le minimum requis de 60% dans chacun des cours n'ont pas été discutés tel que l'avait demandé le Sénat, celui-ci demande au comité des règlements académiques de lui faire un rapport à la prochaine réunion en janvier.

Ceci amène le Sénat à discuter la refonte des comités permanents. Le Dr Newbold propose que soient séparés de la juridiction du comité des grades, les grades honorifiques. Appuyé par le père Soucie, la proposition est acceptée.

Le père Soucie, appuyé du père Lanteigne, propose que l'exécutif du Sénat composé du Recteur, du Vice-recteur et Secrétaire général, soumette au Sénat à la prochaine réunion de janvier, un certain nombre de candidats aptes à recevoir des degrés honorifiques.

L'article 54 des Statuts mentionne cinq comités permanents, lesquels furent réduits à deux lors de la première réunion du Sénat.

Après discussion sur l'efficacité de ces deux comités, le père Desjardins propose que les comités permanents déjà composés soient remplacés par un comité des règlements académiques formé du secrétaire général, des doyens de faculté, des directeurs d'Ecole et que les collègues soient provisoirement représentés par le doyen de la faculté des arts, lesquels collègues pourront nommer des représentants sur ce comité lorsqu'ils le jugeront à propos. Appuyé par M. Young, la proposition est acceptée.

Le Sénat ajourne pour dîner à 12 heures 30 et reprend ses activités à 14 heures 15

Le R. P. L. F. D'Entremont, supérieur du Collège Sainte-Anne et le R. P. Blaise Corrivault, préfet des études, assistent à la réunion de l'après-midi.

Rapports des Facultés ou Ecoles

ARTS Le doyen de la faculté fait part au Sénat des décisions prises la veille. Il est surtout question des points suivants:

cours requis pour l'immatriculation - Avant de discuter cette question, M. Cadieux propose au Sénat d'attendre la fin des rapports des facultés ou écoles. Accepté,

musique - Le père Boivin propose, en ce qui concerne l'Ecole de Musique, de garder le cours qui existe comme option secondaire et que le comité présente un programme complet avec pièces justificatives comme option principale. Appuyée par le père Gauvin, la proposition est acceptée.

sciences religieuses - Vu la mutation d'obédiences dans les différents collèges ce comité n'a pas pu se réunir pour terminer son travail. Le Sénat demande de le présenter à la prochaine réunion de janvier.

nomination de comités en vue d'étudier le syllabus des cours suivants: chimie, biologie, français, philosophie, mathématiques, géographie, éducation physique. Accepté.

octroi d'un diplôme d'immatriculation - ceci est référé au comité des règlements académiques.

SCIENCES Le père Bourque présente un rapport des activités de la faculté au Sénat: nouveaux cours et professeurs, l'arrivée d'équipement pour le pavillon des sciences et mentionne qu'un de nos élèves a obtenu une bourse du Conseil National de recherches.

Le Sénat demande au père Bourque d'étudier l'opportunité d'établir un cours pré-médical et de présenter un rapport à la réunion de janvier.

COMMERCE M. Cadieux nous fait la lecture de son rapport. Il demande de réétudier les conditions d'admission pour ne pas détourner de l'Université les candidats aptes à faire des études. Il nous met aussi au courant de l'entente avec l'Association des Comptables agréés du N.-B.

A la suggestion du directeur, le Sénat lui demande de préparer une étude en vue d'un diplôme en administration.

PSYCHOLOGIE et EDUCATION Le directeur nous donne un résumé de son rapport et demande que soit étudiée la condition des gradués de l'Ecole Normale et que des démarches soient faites en vue de l'Ecole Normale française.

EXTENSION M. A. Boudreau nous commente son rapport et demande que le syllabus des cours réguliers soit précisé davantage pour lui permettre de donner des équivalence, Il souligne la nécessité de ré-étudier les conditions d'admission et le système de crédits pour favoriser un plus grand nombre d'adultes à suivre des cours en vue d'un diplôme.

D'après les statuts les cours d'été font partie des cours d'extension, il convient de mieux définir les fonctions des responsables pour éviter les conflits, le dédoublement et ainsi assurer l'intégration des deux services.

ECOLE DES INFIRMIERES Le père Paul Bourque présente le rapport de la réunion tenue à Fredericton relativement à l'Ecole des infirmières. Après la lecture du rapport, le père Bourque propose neuf recommandations au Sénat. Appuyée par M. Boudreau, la proposition est acceptée moyennant un changement à la 8e recommandation: que le mot 'avenir' soit remplacé par 'approbation'.

Advenant le cas où les Religieuses Hospitalières ne pourraient pas envoyer à Moncton une directrice à plein temps, le Sénat recommande à l'administration de retenir les services d'une autre personne.

Le remplacement d'un membre-élu, d'après les Statuts, relève de l'Ecole ou de la Faculté.

Le secrétaire mentionne que le rapport d'une réunion spéciale tenue à Bathurst en vue d'étudier les résultats d'examens obtenus au Collège de Shippagan, n'a pas été distribué. Le père Boivin propose que ce rapport soit distribué et que les examens de décembre pour le Collège Jésus-Marie soient préparés et corrigés par le Collège de Bathurst. Appuyée par le Père Bourque, la proposition est acceptée.

M. Alexandre Boudreau propose que le Sénat recommande à l'administration d'accepter le Collège Sainte-Anne comme collège affilié aux mêmes conditions et prérogatives que les autres qui le sont déjà. Appuyée par le père Daigle, la proposition est acceptée.

Le Sénat demande au comité des règlements académiques de ré-étudier les conditions d'admissions, les crédits, la note minimum pour passer, etc. et que le comité fasse un rapport à la prochaine réunion.

Ajournement à 17 heures 45.